

BULLETIN

Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFERIEURE

Paraissant deux fois par mois

COMPTE DE CHEQUES POSTAUX N° 6.015 - NANTES

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

TELEPHONE 1.95

Le prochain Bulletin paraîtra le 19 SEPTEMBRE

DÉPARTEMENT de la LOIRE-INFERIEURE

CONCOURS SPECIAL d'animaux reproducteurs de la Race Bovine Parthenaise (NANTAISE-VENDEENNE)

Subventionné par le Ministère de l'Agriculture, le Département de la Loire-Inférieure, l'Office Agricole régional de l'Ouest, les Offices Agricoles départementaux de la Loire-Inférieure et des Deux-Sèvres, organisé par la Ville de Nantes SUR LE CHAMP-DE-MARS LES 18, 19, 20 SEPTEMBRE 1925

Le programme comprend 119 prix, pour un montant total de plus de vingt-trois mille francs, ainsi répartis :

Mâles 1° section. - Animaux ayant de six mois à un an, 1.565 francs en 12 prix. 2° section. - Animaux d'un an et plus, mais n'ayant que des dents de lait, 2.010 francs en 12 prix. 3° section. - Animaux n'ayant que deux dents permanentes, 2.505 francs en 12 prix. 4° section. - Animaux ayant plus de deux dents permanentes, 2.200 francs en 8 prix.

Femelles 1° section. - Animaux de six mois à un an, 1.540 francs en 12 prix. 2° section. - Animaux d'un an et plus, mais n'ayant que des dents de lait, 2.010 francs en 12 prix. 3° section. - Animaux n'ayant que deux dents permanentes, 2.250 francs en 12 prix. 4° section. - Animaux n'ayant que quatre dents permanentes, 2.640 francs en 12 prix. 5° section. - Vaches ayant plus de quatre dents permanentes, manifestement pleines et âgées de moins de 7 ans, 2.640 francs en 12 prix. 6° section. - Vaches laitières en lactation, suitées ou non, ayant moins de 7 ans, 2.640 francs en 12 prix.

Prix de championnat. - Mâles : Une médaille de vermeil. Femelles. - Une médaille de vermeil. Prix d'ensemble. - 1° prix, 250 francs ; 2° prix, 200 francs ; 3° prix, 150 francs. Concours beurrier. - Les vaches laitières de la sixième section pourront, sur la demande des exposants, subir les épreuves du concours beurrier : 500 francs seront répartis en plusieurs prix.

Serveurs ruraux. - Une somme de 500 francs pourra être attribuée, en prix spéciaux, aux gens à gages signalés par les exposants pour les soins intelligents donnés aux animaux primés.

Expositions annexes 1° section. - Appareils de laiterie. 2° section. - Aliments du bétail et appareils pour leur préparation. 3° section. - Engrais et matières premières. 4° section. - Céréales et pommes de terre (semences et plants). 5° section. - Appareils et produits pour la destruction des mauvaises herbes. 6° section. - Distributeurs d'engrais.

Ordre des Opérations du Concours Vendredi 18 septembre 1925. - Réception des animaux, des machines et des produits, de 8 heures à midi et de 14 heures à 18 heures. Samedi 19 septembre 1925. - Opérations du jury des animaux à partir de 8 heures du matin. Exposition de tout le concours de 8 heures à 18 heures. Dimanche 20 septembre 1925. - Exposition de tout le concours de 8 heures à 18 heures. Proclamation des récompenses et clôture du concours.

Le départ des animaux et enlèvement des objets exposés aura lieu le lundi matin. Le programme et des formules de déclarations et d'engagement sont à la disposition des éleveurs aux Directions des Services agricoles à Nantes, Niort, La Roche-sur-Yon et Poitiers.

Les exposants de machines et produits auront à faire connaître, à M. le Directeur des Services agricoles, commissaire général du Concours, 5, rue Fanny-Pecot, à Nantes, leur nom, adresse et la nature des objets exposés, ainsi que l'emplacement strictement nécessaire qui doit leur être réservé.

Aucune récompense ne sera accordée aux exposants des sections annexes. Les déclarations et demandes devront être adressées avant le 1er septembre 1925, dernier délai.

Les éleveurs d'animaux de race nantaise, si nombreux dans notre département, tiendront à exposer leurs meilleurs reproducteurs mâles et femelles, en concurrence avec ceux qui seront amenés par les éleveurs du Poitou, montrant ainsi que notre élevage est digne de figurer en bonne place dans notre grand concours interdépartemental.

LE SUCRAGE DES VENDANGES ET LA FABRICATION DES PIQUETTES

On nous demande où en est la question des piquettes et des vins de sucre. Elle est toujours au même point... au « point mort », si l'on peut ainsi parler d'une chose encore bien vivante. Nous ne voyons pas que l'on puisse y rien changer avant la rentrée des Chambres, et comme, à ce moment, les vendanges de 1925 se poursuivent, nous nous bornons à dire pour celles de 1926.

La chaptalisation, la fabrication des vins de seconde cuvée et des piquettes ont été, en effet, réglées par des lois successives (1903, 1905, 1907) que l'on ne saurait modifier par un décret.

1° CHAPTALISATION. - L'addition de sucre à la vendange (chaptalisation) peut se pratiquer dans les limites fixées par les lois des 28 janvier 1903 et 29 juin 1907. L'addition du sucre en première cuvée est réglementée par les articles suivants :

Loi du 28 janvier 1903. - Article 7. - « Quiconque voudra ajouter du sucre à la vendange est tenu d'en faire la déclaration trois jours au moins à l'avance, à la recette buraliste des Contributions indirectes. La quantité de sucre ajoutée ne pourra être supérieure à dix kilogrammes (10 kg.) par trois hectolitres (3 hl.) de vendanges. »

Loi du 29 juin 1907. - Article 5. - Le sucre ainsi employé sera frappé d'une taxe complémentaire de 40 francs par 100 kg de sucre raffiné. Cette taxe est due au moment de l'emploi. »

Loi du 6 août 1905. - Article 2. - « Toute personne qui en même temps que des vins destinés à la vente, des vendanges, moûts, lies, ou marcs de raisins, désire avoir en sa possession une quantité de sucre supérieure à 50 kg (1), est tenue d'en faire préalablement la déclaration et de fournir des justifications d'emploi. » La quantité de sucre que l'on peut légalement employer est donc limitée à 10 kg par trois hectolitres de vendange, correspondant à environ 2 hectolitres de vin ; cette dose permet de relever de 3 degrés environ la richesse alcoolique du vin.

Loi du 6 août 1905. - Article 1er. - « L'emploi du sucre prévu par l'article 7 de la loi du 28 janvier 1903 ne pourra avoir lieu que pendant la période des vendanges. »

Dans chaque département le Préfet, par arrêté, déterminera la dite période après avis du Conseil général. »

2° VINS DE SUCRE. - Pour les vins de seconde cuvée la quantité de sucre a été strictement limitée par la loi du 29 juin 1907.

Loi du 29 juin 1907. - Article 6. - « Quiconque voudra se livrer à la fabrication du vin de sucre pour sa consommation familiale, est tenu d'en faire la déclaration à la recette buraliste trois jours au moins à l'avance. »

La quantité de sucre employée ne pourra être supérieure à vingt kilogrammes (20 kg.) par membre de la famille et par domestique attaché à la personne, ni à vingt kilogrammes (20 kg.) par 3 hectolitres (3 hl.) de vendanges récoltées, ni à

(1) Quantité réduite à 25 kilos par la loi du 20 juin 1904, article 6.

total de 200 kilog. pour l'ensemble de l'exploitation. »

Les sucres destinés à cet usage ne paient pas la surtaxe de 40 fr., qui frappe les sucres employés à la Chaptalisation.

Les 200 kilos de sucre qui peuvent être utilisés pour l'ensemble de l'exploitation représentent 11 à 12 hectolitres de vin à 10 degrés.

3° PIQUETTES. - La loi du 6 août 1905 (article 12), a donné une définition sommaire des piquettes. Ce sont « les boissons provenant de l'épuisement des marcs par l'eau, sans addition d'alcool, de sucre ou de matières sucrées. »

La loi du 6 août 1905 n'avait apporté aucune restriction à la production des piquettes, elle avait seulement interdit « la circulation », en vue de la vente des boissons de marc, dites piquettes (la circulation restant autorisée quand il n'y a pas vente, par exemple simple transport d'une cave à une autre du propriétaire récoltant).

La loi du 29 juin 1907, au contraire, a limité la production des piquettes.

Loi du 29 juin 1907. - Article 6. - « La fabrication des piquettes n'est autorisée que pour la consommation familiale, et jusqu'à concurrence de 40 hectolitres par exploitation. »

La fabrication des piquettes dans les limites fixées par la loi, n'entraîne aucune formalité quelconque ; il n'y a pas de déclaration à faire à la recette buraliste.

(Le Progrès Agricole et Viticole).

CONFÉRENCE DE M. LENGLER SUR

Le Rôle et l'Importance de la Chaux en Agriculture (SUITE)

EXIGENCES EN CHAUX DES PLANTES

Les exigences en chaux des diverses plantes sont très différentes.

Ce sont les légumineuses, à l'exception cependant du lupin et de la serradelle, qui se placent, à ce point de vue, au premier rang. Les céréales, et d'une manière générale les graminées, sont moins exigeantes ; si elles se montrent parfois riches en sels minéraux, elles ne prospèrent que dans des sols relativement pauvres en chaux. On ne saurait en dire autant des légumineuses et surtout des trèfles et de la luzerne.

On connaît d'ailleurs l'influence exercée par un apport de chaux sur la modification de la flore d'une prairie pauvre en cet élément : les légumineuses apparaissent spontanément en abondance là où elles étaient naguère absentes.

Cette avidité spéciale des papilionacées pour la chaux peut être mise en évidence par l'essai ci-après, très facile à réaliser : si dans un sol pauvre en chaux, divisé en deux parties, dont l'une seulement a reçu un apport de calcaire, on sème la même quantité de trèfle et de graminées, on constate que la parcelle chaulée donne l'impression d'avoir été uniquement enrichie en trèfle, alors que celle qui n'a pas reçu de chaux, paraît n'avoir reçu que des graminées.

Orth s'est efforcé, par une série d'essais portant sur plusieurs années, de déterminer la limite minimum au-dessous de laquelle les plantes cultivées usuelles ne peuvent pas prospérer convenablement, et il est arrivé aux conclusions ci-après :

Les lupins peuvent se développer avec une teneur en chaux du sol de 0,05 à 0,03 %.

Pour la pomme de terre et le seigle, la limite est assez voisine, 0,05 % ; elle est un peu plus élevée pour l'avoine et l'orge, 0,05 à 0,10 %.

Les pois et les vesces refusent complètement de prospérer si la teneur en chaux du sol descend au-dessous de 0,10 %. Il en est de même du trèfle, pour lequel la teneur optimum paraît être de 0,20 %.

Quant à la luzerne, c'est elle qui est la plus avide de chaux ; elle exige la présence d'au moins 0,20 à 0,30 % de cet élément.

Ces constatations présentent une grande importance et elles doivent retenir au plus haut point l'attention du cultivateur : les légumineuses occupent, en effet, une place importante dans toute exploitation agricole bien conduite ; il est donc néces-

saire que ces plantes trouvent toujours un sol bien pourvu en chaux.

Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer, à ce propos, que les plantes sont capables, si le sol est riche en chaux, d'absorber des quantités de cet élément supérieures à celles qui sont normalement nécessaires pour assurer leur alimentation. On peut presque dire qu'elles consomment la chaux avec un certain luxe, lorsqu'elles en trouvent abondamment dans le sol.

Cette particularité doit également retenir l'attention du cultivateur ; elle présente, en effet, un intérêt considérable au point de vue de l'alimentation du bétail.

Les fourrages récoltés en terres riches en chaux accusent toujours une teneur plus élevée en cet élément ; or, la richesse en chaux des fourrages est une des conditions essentielles du bon développement du bétail, et surtout du bétail d'élevage, puisque la chaux est un des principaux constituants des os. La carie des os, la cachexie osseuse sont généralement dues en grande partie à la pauvreté des fourrages en chaux, résultant elle-même de la pauvreté du sol en cet élément.

C'est, d'ailleurs, un fait bien connu que dans toutes les régions où les terres primitivement pauvres en chaux ont été améliorées par les chaulages ou les marrages répétés, les races d'animaux se sont perfectionnées, sont mieux constituées, mieux conformées. On en a un exemple frappant dans la Bretagne et la Sologne, dont les races d'animaux étaient autrefois classées parmi les plus chétives. Il n'est pas jusqu'à l'homme qui n'ait profité de cette amélioration.

Le D<sup>r</sup> Gagel, dont nous venons de parler, rapporte que dans certaines contrées de l'est de l'Allemagne, toutes les tentatives d'amélioration du mouton et du cheval, même par des renouvellements du sang, par des croisements avec des races plus perfectionnées, échouaient constamment. Du jour où l'on eut reconnu que ces insuccès étaient dus à la pauvreté des herbes et des pâturages en chaux et où l'on se mit à pratiquer le chaulage et le marrage, ces mêmes tentatives d'amélioration du bétail donnèrent des résultats particulièrement favorables.

Il est d'ailleurs à noter que lorsque le défaut de chaux prend de trop grandes proportions, l'homme ou l'animal, surtout dans son jeune âge, recherche instinctivement ce corps. C'est ainsi qu'il a été fréquemment constaté que le besoin de chaux pousse des enfants anémiques au moment de leur croissance, à gratter la chaux des murs et à l'absorber, ou à mâcher les morceaux de craie à l'école. C'est pour la même raison que l'on voit assez souvent les veaux et les porcelets lécher les murs des étables ou ronger le mortier.

EFFET DE LA CHAUX SUR LE SOL

La chaux ne présente pas seulement une grande importance en tant qu'élément nutritif direct des végétaux ; elle agit aussi dans une très large mesure, et elle agit, en modifiant sa constitution dans un sens éminemment favorable pour les plantes cultivées.

Son action à ce point de vue est multiple. Elle provoque à la fois des modifications d'ordre physique et d'ordre chimique, et enfin elle exerce une influence considérable sur le développement ou la diminution des êtres inférieurs (champignons, bactéries, etc.) qui pullulent dans le sol et dont le rôle est si important.

Le Professeur Rammann, directeur de l'Institut de Recherches sur la Science du Sol, à Munich, qui a effectué un grand nombre de travaux sur le rôle et l'action de la chaux, fait avec juste raison passer l'influence directe exercée par cet élément sur la végétation après celle qu'elle exerce sur le sol lui-même. Il va même jusqu'à considérer l'action de la chaux comme plus fondamentale, plus essentielle que celles de l'azote, de l'acide phosphorique et de la potasse, qui sont d'ailleurs pour une très large part sous sa dépendance, comme nous aurons l'occasion de le montrer ultérieurement.

Ces trois éléments, dit le Prof. Rammann, sont des « engrais de plantes », alors que « la chaux est l'engrais du sol ». L'effet de l'azote, de l'acide phosphorique et de la potasse se manifeste en peu de temps ; l'apport de ces éléments a pour but de satisfaire aux besoins des plantes ; la chaux, outre qu'elle intervient dans leur alimentation, a surtout pour but de maintenir le sol dans un état phy-

sique, chimique et bactériologique qui leur est convenable.

a) RÔLE PHYSIQUE DE LA CHAUX

On a toujours considéré la chaux comme un amendement, c'est-à-dire que l'attention s'est toujours portée de préférence sur l'action qu'elle peut exercer sur la constitution physique du sol.

Ses propriétés ameublissantes sont bien connues des praticiens et elles ont été mises à profit de tout temps et partout ; on pourrait presque dire que c'est peut-être même sous ce seul jour que l'on connaît la chaux en pratique agricole.

On sait, d'autre part, que quand on travaille avec la pioche, la bêche ou la charrue, une argile exempte de chaux, et une autre qui en contient, ces deux terres se comportent très différemment. La première, ferme, consistante, se détache difficilement du fer de l'instrument utilisé, elle ne se laisse pas facilement diviser ; elle se rompt en morceaux, elle s'émiette facilement lorsqu'on la retourne.

Au moment du labour, les sillons de la première restent collés ensemble, deviennent brillants, et sous l'influence de la dessiccation, surtout si celle-ci est rapide, il se forme une croûte dure, difficile à briser. La seconde, au contraire, forme des mottes moins grosses, moins solidement agglomérées, opposant par conséquent, moins de résistance à l'action des instruments aratoires.

La chaux, en se liant aux parties argileuses, diminue donc leur consistance et assure leur friabilité.

On ne saurait nier, en effet, que pour obtenir des rendements élevés, il faut, à côté d'une fumure bien comprise, bien équilibrée et rationnellement appliquée, une bonne préparation du sol, c'est-à-dire une préparation visant à obtenir une terre aussi meuble que possible.

Plus le sol est lourd et plus il est humide, plus on doit apporter de soins à cette préparation ; et plus importantes, plus soignées devront être les mesures tendant à la création d'un terrain favorable à la végétation.

En sols légers, on peut, avec des façons culturales préparatoires réduites, obtenir de bons résultats avec des fumures bien comprises ; en terres lourdes, au contraire, il arrive assez fréquemment que toutes les mesures de fumure, si bien ordonnées soient-elles, échouent parce que la constitution physique du sol est défavorable.

La chaux, on vient de le voir, constitue l'un des moyens les plus précieux dont puisse disposer le cultivateur, pour améliorer la constitution physique de tels sols.

Cette amélioration se traduit :

1° Par un travail plus facile du sol : la charrue et les autres instruments de culture passent mieux dans les terrains amendés par la chaux, et les travaux culturaux peuvent alors être effectués en temps opportun, plus tôt au printemps ;

2° Par une meilleure aération du sol : les plantes ont besoin, pour leurs racines, de l'oxygène de l'air. Si celui-ci est consommé dans le sol pour l'oxydation des matières organiques, et des sels minéraux que la pénétration en est en outre rendue plus difficile par suite de l'état physique défavorable du sol, les plantes deviennent malades et peuvent même périr.

3° Par une augmentation de la perméabilité du sol : cette question a fait l'objet de nombreuses recherches.

Pearson a établi que la chaux augmente très sensiblement la perméabilité, et que cette augmentation est proportionnelle aux quantités de chaux employées.

On a donné différentes explications du rôle physique exercé par la chaux. Mitscherlich dit que la chaux diminue la cohésion des particules solides du sol, en intercalant, entre celles-ci, des sels de chaux insolubles.

Plus la chaux est à l'état de fine division, plus sensible est cette action ; c'est pourquoi la chaux agit mieux que le carbonate de chaux, et c'est aussi la raison pour laquelle il faut avoir soin, dans les opérations de chaulage et de marrage, de bien répartir la chaux et la marne dans la couche arable.

Ainsi, la chaux contribue à maintenir la terre dans un état physique favorable, en maintenant ou en provoquant cet état d'émiettement dont l'influence sur toutes

les propriétés du sol lui-même, et, par voie de conséquence, sur les plantes qui y sont cultivées, est si considérable.

La pratique agricole exige donc, pour que la terre soit dans un état de fertilité convenable, la présence d'abondantes quantités de chaux, surtout sous forme de carbonate de chaux. Les quantités strictement nécessaires à l'alimentation de la plante ne sont, en effet, pas suffisantes pour remplir ce rôle physique, et il est absolument indispensable que le sol contienne toujours un excédent de chaux pour qu'il soit à même d'exercer complètement toutes ses fonctions.

b) RÔLE CHIMIQUE DE LA CHAUX

Si le rôle physique de la chaux n'est pas encore complètement éclairci, on peut en dire tout au moins de la part prise par la chaux et ses composés dans les réactions chimiques qui s'effectuent dans le sol.

Les recherches de chimie agricole ont, jusqu'en ces derniers temps, été surtout dirigées dans le domaine de la physiologie végétale, et comme le fait remarquer Rammann, cela s'explique facilement. On cultive les plantes pour le profit qu'on peut en tirer ; on a donc attaché plus d'importance à l'effet que des fumures appropriées peuvent exercer sur l'élevation des rendements, qu'à l'examen du sol en tant que support et nourricier des végétaux.

L'emploi des fertilisants chimiques n'a pu être que l'application plus rationnelle, basée sur une meilleure connaissance des sols sur lesquels on propose de les utiliser.

Les constituants minéraux du sol arable, qui sont, en fait, les seuls qui soient aussi, sous l'action des microorganismes qui y vivent, soumis à des décompositions et à des transformations constantes.

Il s'agit non seulement d'atomes mécaniquement, mais aussi chimiquement ; ils réagissent entre eux, et les transformations qui en résultent ont pour principal effet de les amener, de l'état insoluble ou inassimilable, à l'état soluble, c'est-à-dire permettant leur assimilation par les plantes.

Mais elles peuvent aussi donner naissance à des composés nuisibles pour les plantes elles-mêmes, soit parce qu'ils constituent, s'ils existent en trop forte proportion, de véritables poisons pour celles-ci, soit parce qu'ils entravent la formation ou l'assimilation des éléments utiles.

La chaux, ainsi que nous allons le voir, exerce à ce point de vue toute une série d'actions importantes, et on peut d'ores et déjà poser en principe qu'elle joue un rôle solubilisateur et un rôle protecteur.

a) ACTION DE LA CHAUX SUR LA MOBILISATION DE LA POTASSE

Une des actions, la plus importante exercée par la chaux et ses composés sur les constituants minéraux du sol, est celle qui a pour résultat de solubiliser, ou, comme on dit couramment, de mobiliser la potasse.

La potasse existe généralement dans le sol à l'état de silicate dans les argiles, les sables micacés ou feldspathiques.

La chaux accélère la désagrégation de ces éléments minéraux, libère la potasse qui passe partiellement en solution et devient ainsi assimilable par les plantes.

Ainsi, lorsqu'on fournit de la chaux à un sol pauvre en cet élément, on ne contribue pas seulement à mieux alimenter les plantes en chaux, mais on leur assure aussi une plus forte alimentation potassique.

Les nombreuses analyses, effectuées à ce sujet par divers auteurs, confirment nettement cette opinion : après un chaulage, un marnage ou même un plâtrage, les plantes, sont toujours à la fois plus riches en potasse et en chaux.

En réalité, l'action solubilisatrice exercée par la chaux ou ses composés sur la potasse des réserves du sol est lente et faible ; elle est beaucoup plus marquée dans le cas de l'emploi de la chaux comme amendement que dans celui de l'apport de carbonate de chaux. C'est ainsi que pour la chaux, Beyer, directeur de la station d'essais de Regenwalde, a fait les mêmes constatations.

Cette remarque présente un certain intérêt au point de vue pratique : dans les terres très argileuses, riches en combinaisons potassiques difficilement attaques

Il y aura toujours avantage à employer le chaulage, tandis qu'au contraire, dans les sols sablonneux pauvres en potasse, il sera préférable d'avoir recours au marnage; on risquera moins, de cette façon, d'appauvrir le sol en potasse. Nous ne saurions omettre de signaler à ce propos que cette action mobilisatrice de la chaux sur la potasse s'exerce également sur les engrais potassiques.

Il convient, au surplus, de ne pas exagérer l'importance de cette action de la chaux, car il sera toujours loisible de compenser les pertes de potasse qui en résultent par un apport d'engrais potassiques.

#### b) ACTION DE LA CHAUX SUR L'EFFICACITÉ DE L'ACIDE PHOSPHORIQUE

Non moins intéressant est le rôle exercé par la chaux sur la solubilité ou l'assimilabilité de l'acide phosphorique.

Son influence à ce point de vue présente, comme on va le voir, une importance essentielle pour le choix à faire entre les divers engrais phosphatés.

On sait que l'acide phosphorique soluble dans l'eau des superphosphates, l'engrais phosphaté à juste titre le plus estimé et le plus couramment employé par les cultivateurs, ne conserve pas longtemps cette solubilité, dès qu'il vient en contact avec le sol. Il ne tarde pas à se combiner avec le carbonate de chaux, le carbonate de magnésie, l'oxyde de fer, l'alumine existants dans la couche arable.

Gerlach a montré que si on prive une terre de ces quatre éléments, par une ébullition dans un acide minéral, tel que l'acide chlorhydrique, elle ne fixe plus d'acide phosphorique dans l'eau, celui-ci reste soluble et peut conséquemment être entraîné dans les eaux de drainage, tout comme le nitrate, par exemple.

Mais l'acide phosphorique soluble dans l'eau, s'il est fixé par les carbonates de chaux ou de magnésie, reste cependant relativement facilement soluble, même après un temps assez long; il est même partiellement soluble dans l'eau et complètement soluble dans l'eau chargée d'acide carbonique. Par contre, s'il est fixé par l'oxyde de fer et l'alumine, il est totalement insoluble dans l'eau pure ainsi que dans l'eau chargée d'acide carbonique, mais il se dissout dans les acides organiques dilués.

On peut, de ces considérations, tirer cette conclusion importante pour la pratique agricole que l'acide phosphorique, s'il est fixé par les carbonates de chaux ou de magnésie, sera plus assimilable par les plantes que s'il a été fixé par l'oxyde de fer et l'alumine. Plus un sol sera riche en chaux, plus y aura donc de chances pour que l'acide phosphorique soluble dans l'eau reste plus longtemps assimilable par les plantes. Moins le sol sera pauvre en chaux, plus grande, par contre, sera la mesure dans laquelle l'oxyde de fer et plus grande aussi sera la mesure dans laquelle celui-ci sera plus difficilement assimilable par les plantes.

C'est, d'ailleurs, pour cette raison que les superphosphates donnent presque toujours de bien meilleurs résultats dans les terres calcaires que dans les terres pauvres en chaux, ou manquant complètement de cet élément.

C'est au contraire un fait bien connu que les engrais phosphatés contenant l'acide phosphorique sous une forme difficilement soluble, comme la poudre d'os ou les phosphates naturels, ne réussissent que médiocrement sur les sols de bonne qualité, bien pourvus de chaux, et que, par contre, ils sont très sensiblement plus efficaces sur les sols pauvres en calcaire, humifères, et contenant une certaine proportion de substances à réaction acide.

#### c) ROLE DE LA CHAUX DANS LA DECOMPOSITION DES MATIERES ORGANIQUES

C'est un fait bien connu que la chaux accélère la décomposition des matières organiques. On en trouve un exemple dans la pratique suivie surtout en temps de guerre et qui consiste à enfouir les cadavres avec de la chaux. La plupart des os d'équarrissage rudimentaires qui existent malheureusement encore en si grand nombre en France ne traitent pas autrement les cadavres d'animaux. C'est également cette propriété de la chaux qui est utilisée dans la préparation des composts et des tombes.

Enfin, la pratique agricole elle-même est là pour affirmer que dans les sols pauvres en chaux, on retrouve intacte, quelquefois même après un temps assez long, une notable partie du fumier ou des engrais verts enfouis à la charrue. Le cultivateur a coutume de dire, en pareils cas, que son sol est paresseux. Cette particularité ne s'observe pas dans les sols bien pourvus de chaux.

La décomposition rapide des matières organiques dans le sol présente une grande importance.

Elle aboutit à leur transformation en produits assimilables par les plantes et elle évite les effets nuisibles de leur accumulation dans le sol, effets nuisibles qui se traduisent par la formation de matières humiques acides et par le feutrage du sol, empêchant son aération et diminuant sa perméabilité. C'est le cas des vieilles prairies insuffisamment pourvues de chaux.

Mais cette action de la chaux sur les matières organiques du sol peut être à la fois un avantage et un inconvénient. Elle constitue un avantage, s'il s'agit de terres lourdes, riches en matières organiques, et elle devient un inconvénient dans le cas des terres légères pauvres en humus; la chaux, en accélérant la décomposition des matières organiques, peut les appauvrir si on ne prend pas soin de leur four-

nir en compensation du fumier ou des engrais verts.

Il y a, en effet, un gros intérêt, dans de tels sols, à ménager des réserves d'humus, dont on connaît le rôle important au point de vue de l'approvisionnement en eau.

#### d) ROLE DE LA CHAUX DANS L'AMMONIATION ET LA NITRIFICATION

On sait que l'azote organique, pour pouvoir être assimilé par les plantes, doit être transformé d'abord en azote ammoniacal, puis en azote nitrique.

La chaux exerce une influence considérable sur ces transformations et sur la rapidité avec laquelle elles s'effectuent. Les travaux de Wohltmann, de Fisher, de Schneider ont nettement mis en évidence ce rôle de la chaux dans la transformation de l'azote organique en azote ammoniacal.

Wohltmann, entre autres, a constaté, au cours d'essais effectués sur un sol argileux, lourd, qu'après 3 jours, 15,8 % seulement de l'azote organique avaient été transformés en azote ammoniacal; cette proportion s'était élevée à 25,1 % sous l'influence d'une addition de chaux.

L'action de la chaux sur la marche de la nitrification est encore plus importante. Sans chaux, celle-ci est impossible. Nous rappellerons pour mémoire que dans les nombreux rapports qui furent dressés au moment de la Révolution et sous le premier Empire, pour l'établissement des nitrifiées artificielles, l'importance de la chaux était longuement décrite, mais sans qu'on ait pu, à ce moment, l'expliquer.

Une remarque spéciale s'impose en ce qui concerne le sulfate d'ammoniaque. En effet, bien que l'azote ammoniacal puisse, dans une certaine mesure, être absorbé directement par les plantes, il n'en demeure pas moins que, dans la pratique, le sulfate d'ammoniaque, au point de vue de l'action qu'il exerce sur la végétation, vient très souvent derrière le nitrate.

Cette infériorité tient uniquement, dans la majorité des cas, à ce que les conditions favorables à sa bonne nitrification ne sont pas réalisées parce que le sol manquant de chaux active pour neutraliser, soit par son acidité naturelle, soit celle qui résulte d'une part de la formation de l'acide sulfurique provenant de la décomposition du sulfate d'ammoniaque, et d'autre part, de la formation de l'acide nitrique. Le sulfate d'ammoniaque exige donc doublement de la chaux pour produire toute son action.

Les essais des stations de Posen et de Königsberg ont d'ailleurs montré qu'en sols pauvres en chaux, le nitrate donnait des résultats très sensiblement meilleurs que le sulfate d'ammoniaque, mais que l'effet de celui-ci se trouvait notablement augmenté dès qu'on faisait une application de chaux.

La chaux, en corrigeant, comme nous l'avons vu précédemment, les conditions défavorables à la circulation de l'air dans ceux-ci et favorise ainsi la nitrification.

Comme on peut facilement s'en rendre compte par ce qui précède, le rôle de la chaux dans la nitrification est très important, il doit retenir au plus haut point l'attention du cultivateur; il ne faut pas oublier, en effet, que le pouvoir nitrifiant d'un sol est souvent, à juste titre, considéré comme l'expression de son état de fertilité, et que les terrains dont le pouvoir nitrifiant est médiocre sont généralement d'une constitution anormale.

(A suivre)

### LÉGISLATION

#### A propos de la responsabilité des accidents

Nous extrayons de l'« Acclimatation » l'article suivant au sujet de la responsabilité encourue dans certains accidents qui peuvent se produire couramment. Nous croyons intéressant de communiquer les solutions de ces problèmes quelquefois difficiles à résoudre.

Nous recevons d'un de nos abonnés l'intéressante lettre suivante :

« Monsieur,

Les responsabilités que l'on peut se trouver à encourir deviennent si considérables que l'on voudrait être fixé sur bien des actes de la vie courante.

Un de mes voisins a une congestion pulmonaire; on me demande de le mener dans mon auto à l'hôpital. Je crois que la jurisprudence est que si en cours de route, il lui arrive un accident d'auto, ma responsabilité est engagée.

En allant à notre village, l'usage est pour ceux qui vont en voiture, de faire monter ceux qui y vont aussi, mais à pied. M'arrive aussi de faire monter dans ma charrette anglaise des enfants allant à l'école. J'ai toujours peur que peu habitués à mes marches-pieds ils ne tombent et se blessent. Serais-je responsable ?

L'an dernier mon marchand de vin m'a demandé pour son fils l'autorisation de pêcher dans une pièce d'eau voisine pendant qu'il soutirait mon vin; j'ai vu peu de temps après le jeune homme monté dans mon bateau amarré et pêchant; et si le bateau avait chaviré, aurais-je été responsable ?

L'autre jour un voisin me demande de cueillir dans mon parc quelques fleurs de tilleul. J'accorde. A mon étonnement je le vois aller prendre une de mes échelles et monter dans l'arbre pour atteindre de plus belles fleurs. Si l'échelle avait glissé on m'a même si une branche avait cassé, aurais-je été responsable ?

Ma responsabilité, en un mot, commente-t-elle à l'auto, à la voiture, au bateau, à l'échelle ou même à l'arbre, pour les indemnités que je peux être amené à me voir réclamer ?

Les premières peuvent, je crois, être très élevées; dois-je me méfier des autres ?

Veillez croire... etc... »

Nous avons soumis cette lettre à notre collaborateur « Ardor » qui répond en ces termes à notre abonné :

§ 1<sup>er</sup>. — Accidents d'automobile et de voiture. — Les différents cas que vous citez trouveront leur solution dans l'exposé que nous allons faire de la responsabilité encourue par les personnes qui conduisent une voiture.

En principe celui qui conduit une voiture, de préférence une automobile, peut être responsable de tous les accidents que causera ce véhicule. Par conséquent il peut être responsable des accidents concernant une personne transportée même gratuitement dans la voiture.

Jusqu'à l'année dernière le propriétaire, le gardien d'une voiture, n'étaient responsables des accidents causés par leur voiture, que si la victime pouvait prouver que le conducteur avait commis une faute, une imprudence, une négligence.

En d'autres termes, la victime n'obtenait réparation du préjudice subi, que si elle prouvait la faute commise par le propriétaire ou l'usager de la voiture (Art. 1382 et 1383 C. C.).

Mais aujourd'hui la jurisprudence tend à admettre que le propriétaire d'une automobile est présumé responsable des accidents que la voiture a causés; l'automobile est considérée comme une chose inanimée, celui qui en est le maître est donc responsable des accidents que cause cette chose inanimée. Il suit de là que la victime n'a à prouver que la matérialité de l'accident, et qu'elle n'a pas à prouver que le maître de la machine a commis une faute.

La charge de la preuve est ainsi renversée. Il résulte de ce qui précède que la victime a de grandes chances de recevoir les dommages-intérêts qu'elle réclame, puisque le maître de l'automobile ne peut échapper à la responsabilité qu'en prouvant le cas fortuit, la force majeure, ou la faute commise par la victime elle-même. (Art. 1384, al. 1<sup>er</sup> du C. C.; Cass., 29 juillet 1924, Sirey 1924 I, 321).

Est-il bien certain qu'une pareille jurisprudence est aujourd'hui constante et formelle ? Nous ne pouvons pas l'assurer.

En effet l'arrêt de Cassation que nous venons de citer, n'est pas considéré par tout le monde comme contenant une décision de principe absolue; ces opinions sont très variées; les uns soutiennent que la présomption de responsabilité n'est applicable que dans le cas où l'automobile n'était pas en marche et qu'au contraire si l'automobile était en marche, elle cessait d'être considérée comme une chose inanimée. Il y a de nombreux arrêts rendus dans ce sens. Le premier sens, les autres dans le second sens. On pourrait en citer autant dans un sens que dans l'autre.

Evidemment il serait oiseux de vous donner des détails plus amples sur cette discussion. Notre place pour la réponse à vous faire est trop restreinte.

Mais il suffit que vous sachiez que quelque soit l'opinion adoptée, vous pouvez être responsable des accidents qui causent un dommage à ceux qui montent dans votre voiture automobile. Il en est de même des accidents qui atteignent ceux qui montent dans votre charrette anglaise. Toutefois pour ces autres voitures — qui ne sont pas des automobiles — la présomption tirée de l'art. 1384 n'existe pas, la charge de la preuve d'une faute incombe à la victime, mais si elle fait cette preuve, vous encourez la responsabilité.

§ 2. — Usage d'un bateau. — La deuxième question que vous posez est beaucoup moins grave; vous autorisez une personne à pêcher dans votre pièce d'eau, cette personne monte dans votre bateau à votre insu, sans qu'il y ait autorisation de votre part, vous n'encourez aucune responsabilité puisque ce n'est pas vous qui conduisez le bateau et que, d'autre part, on y est monté sans votre permission. Il serait sage cependant d'amarrer le bateau et de placer un cadenas ou tout autre appareil pour empêcher de s'en emparer.

§ 3. — Cueillette de fruits ou de fleurs à un arbre. — En ce qui concerne les gens qui grimpent sur votre arbre en se servant de votre échelle, votre responsabilité n'existe pas en principe, parce que vous ne leur avez donné aucun ordre et vous ne les avez chargés d'aucun ouvrage. Ils ont agi à leur guise.

Mais vous vous trouveriez exposé à un danger si des personnes s'occupaient avec mauvaise foi, qu'elles excitaient vos ordres, qu'elles accomplissaient un travail dans votre intérêt, par exemple, qu'elles cueillaient du tilleul pour votre compte.

La prudence en pareil cas serait de s'accorder des autorisations de ce genre qu'en exigeant un écrit signé par ceux qui demanderaient l'autorisation de cueillir des fruits sur votre arbre.

Comme vous le voyez, en ce qui concerne l'automobile et les voitures, la responsabilité est grande; elle peut entraîner de lourdes conséquences. En ce qui concerne le bateau et l'usage qu'on en peut faire, la responsabilité n'existe pour ainsi dire pas. En ce qui concerne l'échelle, il est prudent de faire écrire et signer une demande par ceux qui désirent obtenir la permission de monter sur votre arbre pour en cueillir les fruits pour leur compte.

ARDOR.

### L'EXEMPTION DE CONTRIBUTION FONCIÈRE EN FAVEUR DES BOIS INCENDIÉS

L'incendie d'un bois prive le propriétaire de ce bois d'une fraction du revenu qu'il était en droit d'escompter, l'indemnisation par une assurance étant mise de côté. La valeur acquise par le bois depuis la dernière coupe, ou son semis, ou plantation, jusqu'au moment de l'incendie, en constituait le revenu. Ce revenu se trouve anéanti par le sinistre et il faut une nouvelle période égale à l'âge du bois pour le récupérer; un nouveau semis et une nouvelle plantation, nécessaires pour reconstituer le bois, augmentent les frais et il n'est même pas vrai de dire que le revenu perdu sera intégralement récupéré lorsque le nouveau bois aura atteint l'âge du précédent au moment de l'incendie; seule, la valeur sera identique, mais le profit à en attendre sera diminué. Il devient donc logique de faire bénéficier le propriétaire semant ou plantant un bois après incendie d'une certaine exemption de contribution foncière; à cet argument d'équité, s'en ajoute un autre relevant de l'intérêt public; l'exemption encouragée par le propriétaire sinistré à replanter ou à semer à nouveau le bois détruit; elle évitera le déboisement naturel d'une fraction du territoire.

Le principe de l'exemption précédente a été sanctionné par la loi du 26 mars 1925, loi dont l'objet a été les incendies de bois et de forêts. Une exemption de contribution foncière est accordée aux semis ou plantations effectués après incendie, à une condition toutefois, c'est que le bois ou la forêt incendiée n'ait pas plus de vingt ans au moment du sinistre. L'exemption sera d'une durée égale à l'âge du bois ou de la forêt lors de l'incendie.

L'exemption n'est soumise à aucune autre restriction; elle s'applique à tous les bois quelque soit leur situation topographique, qu'ils soient situés en plaine, ou dans les landes, les dunes, sur le sommet ou le penchant des montagnes. La qualité du propriétaire importera peu également et les bois et forêts appartenant à l'Etat, aux départements, aux communes, aux établissements publics, ont autant de droits à l'exemption que ceux appartenant à des particuliers. L'exemption porte non seulement sur le principal de la contribution foncière, mais aussi sur les centimes additionnels à cette dernière perçus au profit des départements et des communes.

Il n'est naturellement pas nécessaire, pour qu'il y ait exemption, que le bois ou la forêt aient été incendiés en totalité; l'exemption se limitera à la superficie atteinte par l'incendie et replantée ou semée.

Les bois et forêts semés de la superficie incendiée sont susceptibles de ne pas être effectués de suite après l'incendie; on est en droit de se demander si un certain intervalle de temps entre les deux faits n'est pas de nature à enlever le droit à l'exemption. Il ne paraît pas devoir en être ainsi si cet intervalle est de courte durée et si le terrain a été laissé en friche durant ce laps de temps; au contraire, il paraît logique, si un certain nombre d'années s'est écoulé entre l'incendie et le semis ou la replantation, et si le terrain a, durant ce temps, été affecté à une autre nature de culture toute distincte, de ne pas considérer le semis ou la plantation comme effectué après incendie; par suite, l'exemption ne s'appliquerait pas. Dans ce dernier cas, les autres exemptions prévues en faveur de semis ou de plantations seraient susceptibles de s'appliquer le cas échéant.

Une autre question, qui doit retenir l'attention, est celle où la replantation ou le semis sont détruits à leur tour avant que la coupe ait eu lieu. Aucune difficulté ne se présente si la nouvelle destruction est due également à un incendie; toutefois, si l'âge du bois replanté est inférieur à la durée pendant laquelle l'exemption était encore due, il y a lieu de se demander si, au lieu d'appliquer strictement le texte, il n'y aurait pas lieu d'appliquer la plus longue de ces durées au bois provenant de la seconde plantation; l'équité commanderait même que, dans ce cas, le bois provenant de ce second semis ait droit à une exemption de même durée que celle dont bénéficierait le bois de la première plantation. La question est encore plus malaisée à résoudre si la destruction du semis ou de la plantation est due à une cause autre que l'incendie, à un insuccès dans les opérations de semis, par exemple; ici aussi, il serait équitable de faire bénéficier le nouveau semis ou la seconde plantation suivant celui détruit, d'une exemption de même durée que celle à laquelle avait droit ce dernier; le texte ne semble pas, toutefois, permettre cette interprétation équitable.

Il est évident que l'exemption qui nous occupe ici ne s'applique que tout autant qu'il y a destruction d'un bois et reconstitution d'un autre; l'incendie d'arbres isolés ne saurait entraîner le droit à l'exemption, pas plus qu'une plantation de pieds également isolés.

Une formalité doit être accomplie pour bénéficier de l'exemption à raison de semis ou plantation de bois après incendie; elle consiste en la présentation d'une réclamation soumise aux mêmes principes généraux que toutes réclamations relatives à des contributions directes; envoi au sous-préfet (ou au préfet pour l'arrondissement chef-lieu) et rédaction sur papier timbré si la cote dépasse 30 fr. La réclamation contiendra évidemment les précisions nécessaires pour permettre de

déterminer l'étendue de l'exemption et sa durée; indication et superficie des parcelles ou fractions de parcelles incendiées, et replantées, âge du bois incendié, date d'achèvement du semis ou de la plantation, l'exemption étant due à dater du 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui suit celle où a eu lieu cet achèvement.

Au sujet de la réclamation nécessaire en vue d'obtenir l'exemption, il y a lieu de faire quelques remarques particulières quant à la date de présentation de la demande. Elle peut être présentée dès l'année qui suit celle de l'achèvement du semis ou de la plantation et doit même être présentée durant cette année pour que le propriétaire bénéficiaire de l'exemption en totalité; si la réclamation est présentée une des années suivantes, elle ne donne droit à l'exemption que de l'année de sa présentation jusqu'à l'année où le bois planté ou semé aura acquis un âge égal à celui que possédait le bois incendié. En outre, quelque soit l'année durant laquelle la réclamation sera présentée, elle ne donnera lieu à exemption à dater du 1<sup>er</sup> janvier de l'année de sa présentation que si elle est formulée moins de trois mois après le 1<sup>er</sup> du mois qui suit la publication du rôle relatif à l'année en cause; présentée après ce délai, elle sera valable, mais elle n'entraînera le bénéfice de l'exemption qu'à dater de l'année suivante. Il faut évidemment tenir compte, pour ces réclamations, comme pour toutes les autres, des délais propres aux cas de double emploi, s'il y a lieu.

André SAUVÉDRA,  
Ingénieur agronome,  
Ancien contrôleur  
des Contributions directes.  
(Agriculture Pratique).

### Amendement calcaire Résidus de carbure

Demande. — Un industriel m'offre des résidus de carbure, livrable sur wagon à un prix intéressant, étant donné que la chaux nous revient ici à un prix assez cher, et que nous ne pouvons marrer. Comment et à quelles doses employer ce produit comme amendement sur les terres ?

Réponse. — La fabrication du gaz acétylène au moyen du carbure de calcium laisse un résidu qui n'est autre que de la chaux éteinte contenant de 30 à 40 o/o d'eau. Alors qu'une bonne chaux vive contient 80 à 90 o/o de chaux pure, le résidu provenant du traitement du carbure n'en renferme donc que 60 à 70 o/o, mélangé à de très petites quantités d'impuretés telles que soufre, phosphore, fer, sans inconvénient, du reste, pour l'emploi agricole, si l'on prend quelques précautions auparavant.

Pour l'emploi comme amendement, il surint, en effet, de ne pas utiliser le résidu de carbure de suite, à sa sortie des gazogènes, mais de le laisser, au contraire, exposé un certain temps, à l'air, avant de l'appliquer, de préférence en hiver et sur terre nue, la dose à employer à l'hectare étant de 1.000 à 1.500 kilos.

(Le Progrès Agricole). P. B.

### Les Récoltes dans le Monde

Les données de l'Institut international d'agriculture

Le Bulletin d'Août de l'Institut International d'Agriculture donne l'aperçu général suivant :

Froment, seigle, orge, avoine. — Les nouvelles données de la production disponible actuellement, les rectifications des estimations antérieures communiquées par les Gouvernements et les informations sur l'état des cultures pour les pays qui n'ont pas encore publié une évaluation des récoltes, confirment que la production de cette année-ci est abondante dans les pays européens (particulièrement pour le froment et le seigle) et dans l'Afrique du Nord et promet d'être assez abondante également au Canada. Aux Etats-Unis par contre, les informations sur la maigre récolte du froment et du seigle se confirment; pour l'ensemble des pays producteurs asiatiques également, la production de froment, à cause de la récolte moins bonne des Indes, est inférieure à celle des dernières années.

La production totale des pays de l'hémisphère septentrional sur la base des données disponibles jusqu'à présent, est supérieure de 3,4 % à celle de 1924, mais encore inférieure de 10,9 % pour le froment à la récolte exceptionnellement abondante de 1923; supérieure de 37,8 % à celle de 1924 et presque égale à celle de 1923 pour le seigle; supérieure de 14,6 % à celle de 1924 et presque égale à celle de 1923 pour l'orge; inférieure de 1,8 % à celle de 1924 et de 2,5 % à celle de 1923 pour l'avoine.

Il faut tenir compte de la circonstance que les totaux, sur la base desquels on a calculé les pour cent, sont encore incomplets, puisqu'ils se réfèrent à un ensemble de pays qui, l'année passée, ont produit un peu plus de 70 % de la récolte de l'hémisphère septentrional pour le froment, 35 % pour le seigle, 55 % pour l'orge et un peu plus de 60 % pour l'avoine. Parmi les pays de l'hémisphère septentrional pour lesquels les données sont encore déficientes, sont particulièrement importants comme producteurs de céréales, l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, la France, l'Allemagne, l'Etat des Serbes, Croates et Slovènes et la Tchécoslovaquie. Dans ces pays également on prévoit pour le froment et le seigle une récolte totale

supérieure à celle de 1924, et peut-être non différente de celle de 1923, de sorte que, quand les données seront complètes, l'augmentation de la production de cette année par rapport à l'année passée sera probablement supérieure au chiffre résultant des données actuellement disponibles.

Le cours de la saison en Argentine et en Australie est favorable aux cultures des céréales et les prévisions de la récolte dans ces deux importants centres exportateurs de froment de l'hémisphère méridional sont donc bonnes pour le moment.

### Courroies à beufs et amblets

Nous tenons toujours à la disposition de nos adhérents des courroies d'attelage pour beufs et vaches. Ces courroies en peau de buffle sortent d'une fabrique qui, en la spécialité depuis de longues années. Nous les recommandons tout spécialement. Les prix varient naturellement suivant les poids, c'est-à-dire en proportion des épaisseurs et des longueurs des courroies.

Nous avons également des amblets de la même fabrication pour joug à beufs soit pour charrettes, soit pour couples.

### Charbons de Terre

Spécialité pour usages domestiques  
Briques, Boulets, Gaillettes, Anthracite  
Livraison à domicile Nantes,  
et banlieue jusqu'à 25 kilomètres environ  
Prix spéciaux par wagon complet.  
Pour toutes sortes, prix indiqués sur demande.

### Semoir à Main à la volée perfectionné

Nous nous mettons à la disposition des membres du Syndicat qui désiraient se munir de cet instrument très pratique et peu encombrant, avec lequel on peut semer, en culture à plat, un hectare 1/2 à l'heure en petites graines, et 2 hectares à l'heure en gros grains. Nous adresser les demandes. Un spécimen est déposé dans nos bureaux.

Son prix est d'environ 75 fr. avec poche toile, et 105 fr. avec poche cuir.

Il nous est offert pour la moyenne et petite culture un semoir en lignes s'adaptant à la charrue ordinaire et semant toutes graines en même temps que se fait le labour.

Pour tous renseignements et prix, s'adresser à M. Irénée Tellier, constructeur, à La Chapelle-Basse-Mer.

Nous tenons des prospectus à la disposition de ceux de nos membres que cet appareil pourrait intéresser.

En vente aux bureaux du Syndicat Ouvrier de MM. André GOUIN et P. ANDOUARD

L'Elevage intensif des Veaux et Porcs  
4 fr. 50 l'Exemplaire

### Les Engrais

Nous entrons avec la fin des moissons dans la période des commandes d'engrais en vue des ensemencements de céréales. Nous engageons tous nos adhérents à nos passer le plus tôt possible leurs ordres en nous indiquant les dates d'expédition qui leur conviennent le mieux. De cette façon, nous évitons les retards dans une large mesure.

Nous leur recommandons instamment, ainsi qu'à tous nos agents, le prélèvement des échantillons à l'arrivée des engrais en gare. Ils voudront bien se conformer aux indications portées à la première colonne de notre tableau des prix des engrais, Bulletin du 25 juillet 1925. Echantillonnages.

Sur demande, nous fournissons feuilles, bouchons et étiquettes imprimées.

N. B. — Nos adhérents et nos agents voudront bien noter que le prix des n<sup>os</sup> 1 A bis fixé tout d'abord à 35 fr. 25 les 100 kilos par wagon de 10 tonnes et 36 fr. 75, par expédition de moins de 5 tonnes est abaissé de 1 fr. et ramené à 34 fr. 25 et 35 fr. 75.

Par suite de l'impossibilité où se trouvent nos fournisseurs de se procurer actuellement la matière première nécessaire à la fabrication de l'engrais spécial de cuir dissous, dit Intensator, cette fabrication est suspendue jusqu'à nouvel avis. Dès qu'elle pourra être reprise, nous en aviserons nos adhérents.

### LE Marché Mondial des Grains

BLE. — Dans sa revue du 25 courant, M. G. Broomhall remarque dans le Corn Trade News que la rareté des disponibilités rapprochées a continué à s'exercer dans le sens de la fermeté, mais que cette influence s'est trouvée contrebalancée dans la première partie de la semaine écoulée, dans une certaine mesure, par de bons avis concernant les récoltes conti-

mentales, et que plus tard des offres plus importantes de la Russie à des prix en baisse ont imprimé au marché une tendance plus facile. Les cours des cargaisons et parcelles rapprochées, cependant, n'ont guère varié.

Concernant la Russie, notre confrère écrit que si l'on en juge par les offres actuelles et par les ventes qui se concluent, ce pays doit avoir une récolte vraiment bonne. Mais comme d'autre part des avis de pluies presque continuelles ont été enregistrés depuis juin, on peut se demander si dans ces conditions il sera possible de préparer pour l'exportation des quantités importantes à une date relativement rapprochée, courant septembre ou octobre par exemple. Il est, de plus, évident, que pour influencer le marché de façon permanente il faudrait que les chargements russes fussent vraiment considérables. En se basant sur les dernières informations communiquées par le gouvernement des Soviets, on peut entrevoir une exportation de 20 millions de quintaux environ (43 millions 500.000 quintaux) soit un chiffre rentrant dans la moyenne d'avant-guerre. On peut, il est vrai, se demander si les chiffres officiels n'ont pas été un peu forcés; en tout état de cause le « Corn Trade News » estime que des embarquements substantiels auront lieu en septembre et en octobre et que l'appoint russe compensera largement le déficit nord-américain.

AVOINE. — Marché facile dans les premiers jours de la semaine écoulée, conséquence d'une demande très calme; en dernier lieu toutefois les chargeurs ont relevé leurs cotations, ce qui a paralysé les affaires en Angleterre. Le Continent continue à prendre des Amériques et Canada; c'est même cette destination qui absorbe le gros des expéditions. Les marchés de l'origine tendent à la baisse. Aux Etats-Unis le mouvement primaire est exceptionnellement mort et les stocks s'accroissent rapidement.

## LES RECOLTES

### CÉRÉALES

Du Bulletin des Halles

Paris, mercredi 2 septembre.

Cette semaine a été somme toute satisfaisante; si le soleil n'a pas brillé d'un éclat bien vif, du moins les pluies ont-elles été légères et de courte durée, de sorte que les travaux de battage ont pu se poursuivre en tous lieux de façon régulière; on les a même activés en quelques grandes fermes du Centre pour donner satisfaction aux demandes de la minoterie. Il va sans dire que les dernières moissons sont rentrées dans le Nord et dans l'Est, ou mises en meules. Les équipes de battages libérées, la main-d'œuvre va être généralement occupée au transport des foiniers dans les champs que l'on va retourner.

PHYSIONOMIE DE LA SEANCE. — L'assistance est de semaine en semaine plus compacte. On rentre de vacances, et les moissons sont enfin terminées. On poursuit les battages, aujourd'hui, il y a un peu plus d'offres, mais elles sont loin d'atteindre le volume espéré! Cela nous vaut une tendance soutenue pour les blés, les avoines et les escourçons.

BLÉ. — Même situation que la semaine dernière; les battages ont été toutefois meilleurs et, en ce moment même, on leur donne un coup de collier, mais la plupart des lots constitués sont allés de suite, directement, aux moulins voisins des lieux de production; il y a donc peu encore de marchandise en circulation. Les grandes différences de qualité sont confirmées; d'une façon générale, le poids spécifique dépasse en moyenne 2 à 3 kilos celui des blés de 1924 et par conséquent, nous pouvons considérer comme acquise, une augmentation du rendement à l'hectare. Malheureusement, les moissons ayant souffert des intempéries, il y a, comme l'année dernière, une proportion assez importante de grains plus ou moins altérés et germés qui ne pourront venir à la bonne nourriture; on les vendra tout de même à un prix rémunérateur, pour la nourriture de la basse-cour, peut-être au détriment du sarrasin. Nous voyons tous les journaux politiques certifier à leurs lecteurs que la moisson du blé est bonne; d'aucuns, exagérant les déclarations de certains syndicats agricoles, relativement au prix de vente en culture, réclament la réquisition des blés. Les vieux préjugés ont vraiment la vie dure! Il est extraordinaire que l'on suppose encore que la réquisition aurait pour effet une baisse des prix de la farine et du pain. Quel affreux gaspillage nous vaudrait la réorganisation des fameux bureaux permanents.

Les producteurs et les négociants, comme les meuniers du reste, ne se laissent pas envahir par ces exagérations de politiciens irréfléchis, qui font si bon marché de la liberté agricole et commerciale — et c'est sans trop d'inquiétude qu'ils engagent leurs tractations. Comme mercredi dernier, les offres sont au-dessous des demandes, et les vendeurs exigent des prix élevés auxquels les acheteurs résistent le plus possible. N'est-il pas normal qu'un prix soit discuté par les parties en présence? La tendance est malgré tout, au cours de la réunion, moins ferme que ces jours derniers, mais il y a entre les prix actuels et ceux de l'année dernière à pareille époque, un écart important. On tient en disponible, départ :

Beauce et Orléanais 121; Touraine, Berry, Loir-et-Cher 122 à 123; Anbe, Marne, Seine-et-Marne 121; Oise, Aisne, 118 à 119; Somme et Ardennes 117 à 118; Yonne, Côte-d'Or, Saône-et-Loire 121 à 121.50; Allier, Cher, Nièvre, Puy-de-Dôme, 123 à 126; Sarthe et Mayenne 121; Eure 120 à 121; Seine-Inférieure, Calvados, Orne 117 à 118; Poitou, Vienne 122 à 123; Anjou, Charentes, Deux-Sèvres, Loire-Inférieure 121 à 122; Nord, Pas-de-Calais 117 à 118.

En livrable sur les 4 mois de septembre, les B. O. T. P. se négocient plutôt difficilement au prix moyen de 123 départ. Les provenances de cinq départements du Nord valent de 124 à 124.50, il ne se fait rien sur notre place en blés de l'Afrique du Nord, dont les prix sont tenus, dit-on, à un taux excessif.

Vers le milieu de l'après-midi la tendance s'est un peu affermie, en raison de l'activité de la demande, et c'est avec une majoration de 0 fr. 50, parfois de 0 fr. 75, sur les prix qui précèdent, que des affaires nouvelles ont été conclues.

AVOINES. — Les battages de cette semaine confirment les premières appréciations; les rendements s'établissent dans une bonne moyenne, mais, suivant les localités d'une même région, ils présentent des différences considérables; des champs voisins ont des récoltes bien peu comparables. Les qualités sont bonnes, mais, comme pour le blé, les mauvaises conditions de la moisson ont occasionné de la germination dans les gerbes laissées trop longtemps sur le sol humide. On conçoit que les acheteurs réclament des échantillons, même en traitant une qualité saine, loyale et marchande, c'est-à-dire exempte de grains avariés.

On tient en disponible départ : grises de Beauce, Eure et Brie 95 à 96.

En livrable sur les 4 mois de septembre, les vendeurs font défaut.

Grises d'hiver du Poitou, du Centre et des Charentes 93 à 94; noires du Centre et de Touraine 93 à 94, toutes nuances du Centre 92 à 93.

Blanches et jaunes des cinq départements du Nord 93 à 94.

Ligowo de Brie, de l'Oise et environ de Paris 96 à 97.

En provenances de Bretagne, on tient en disponible : grises 90 à 91, noires 91 à 92; blanches et bigarrées 87 à 88, départ grands réseaux.

Les battages avancent dans l'Ouest comme dans toute la France céréalière. Et comme ailleurs nos blés se ressentent des pluies intempêtes de la première dizaine d'août, aussi les lots offerts sont-ils très variables comme siccité, suivant que la main-d'œuvre a fait plus ou moins défaut dans les fermes. Notre poids usuel de 78 kilos à l'hectolitre est rarement atteint. Les meilleurs restent en général pour le moment vers 76 kilos. Beaucoup provenant de petites exploitations n'ayant pas de granges à leur disposition pour ramasser leur récolte, descendent, nous affirmerait ce matin un minotier du rayon Est du département, jusqu'à 70 et au-dessous. Mais ce n'est heureusement pas la moyenne, et grâce au beau temps qui nous est revenu depuis quelques jours, les battages se faisant avec du soleil, il est certain que nous aurons des offres plus nombreuses en blés marchands, secs et sains. Il est à craindre toutefois que dans l'ensemble notre poids moyen de l'hectolitre reste au-dessous de celui de 1924 évalué officiellement pour notre département à 75 kilos. Mais par contre il peut être permis d'espérer une majoration du rendement à l'hectare.

Ce rendement avait été officiellement fixé en fin de récolte 1924, mais cependant d'une façon approximative seulement, à 15 quintaux et demi. Une plus-value de 5 à 10 o/o ne nous surprendrait pas, et de ce chef nous arriverions à un rendement en poids de 16.50 à 17 quintaux.

Nos renseignements pris un peu partout dans le département, concluent au peu d'impressionnement des récoltants à mettre leurs blés en vente. Serait-ce la crainte de les voir refuser pour trop d'humidité? Ne serait-ce pas plutôt le souvenir pénible pour certains d'une vente un peu trop hâtive en 1924 et le désir de profiter si possible d'une avance sérieuse des cours? Cette avance doit-elle se faire d'une façon certaine? Pour le moment il est difficile de se prononcer. La chose est possible, mais sommes-nous bien en 1925 dans la même situation qu'en 1924. Au point de vue régional, nous nous permettons d'en douter. S'il y a hausse, cela ne viendra que d'un mouvement d'ensemble et non d'une situation particulière à notre département.

Les achats faits cette quinzaine ont consacré le prix de 120 fr. donné dans notre dernier bulletin, pour les 100 kilos gares départ ou pris à la ferme.

Les avoines sont très recherchées, malgré la forte diminution des attelages hippiques que viennent remplacer de plus en plus les gros auto-camions. Or, ce sont surtout les gros chevaux de camionnage qui sont les plus forts consommateurs d'avoines. On ne trouve pas de vendeurs au-dessous de 95 à 95 fr. à la culture.

SEIGLES. — Très recherchés par la minoterie qui doit s'assurer les 4 o/o qu'elle doit incorporer à la farine de froment.

SARRASINS. — La récolte est commencent. On se plaint généralement de l'égrènage. Autrement la récolte paraît satisfaisante.

SONS. — Le haut prix des tourteaux fait maintenir le prix des sons. Les acheteurs cherchent à s'assurer leur provision d'hiver.

## VINS

Nous venons d'assister au concours du Comité agricole cantonal de Vallet, et nous nous sommes trouvés en rapport avec un grand nombre de viticulteurs de cette belle contrée. La déception y est grande, car dans l'ensemble on ne peut évaluer la récolte du muscadet qu'au tiers de celle de 1924. La récolte sera du reste très inégalement répartie. Alors que certains clos pourront donner de 15 à 18 barriques à l'hectare, la plupart seront très loin d'atteindre ce rendement, et on nous affirmait que bien des vignes ne seront même pas parcourues, surtout s'il faut embaucher du personnel supplémentaire, les frais ne devant pas être couverts. Les vigneron qui ont de la main-d'œuvre familiale, ne laisseront pas naturellement sans les ramasser les quelques grappes ou fractions de grappe pouvant rester sur les souches à l'heure de la récolte. Mais quand sonnera cette heure? L'opinion générale ce matin ne l'entrevoit pas même pour la fin de ce mois de septembre, sous réserve bien entendu des modifications que pourrait apporter une température extrêmement favorable! En tous cas il ne saurait être question de prix pour les muscadets d'ici longtemps. On nous signale de nombreux achats de noah à livrer sur la base de 120 à 130 fr. à la fanche, suivant provenance.

Récolte 1924

Muscadet 1<sup>er</sup> choix, haut degré 300 à 320  
Muscadet 1<sup>er</sup> ch., degré courant 260 à 270  
Muscadet 2<sup>e</sup> ch., » » 220 à 240  
Gros-plant 1<sup>er</sup> ch., » » 115 à 130  
Gros-plant 2<sup>e</sup> ch., » » 100 à 110

On demande pour environ de Guérande, ménage ou séparément, homme toutes mains, sachant bien conduire et pouvant faire jardinage, service intérieur; femme, bonne cuisinière, faisant ménage et lessive pour deux maîtres.

On demande pour le 1<sup>er</sup> novembre 1925, ménage jardinier, toutes mains, femme basse-cour et pouvant faire un peu de cuisine.

On demande à acheter une bonne carriassière en cuir.

On demande, pour le 29 septembre 1925, une famille pour exploiter à moitié fruits une ferme de 35 hectares, située entre Rennes et Vitry. S'adresser à M. de Chappellaine, la Corbière, par Vitry (Ille-et-Vilaine).

On demande ménage basse-cour; conditions avantageuses.

On demande pour Vertou, et pour la Toussaint 1925, ménage de vigneron pour exploiter une bordière composée de 2 hectares 1/2 de vigne et environ 2 hectares de terre, pré, et verger.

Demande, environs Nantes, ménage jardinier toutes mains. Mari pouvant conduire auto.

## Cours des Marchés de gros

Sauf variations et à titre de renseignement

### GRAINS ET FARINES

Nantes, le 4 septembre 1925.

NOMINAUX	PRIX DES 100 KILOS
Froment ..... 1025	120 à ...
Seigle .....	98 à 100
Avoine .....	92 à 95
Orge mouture .....	92 à 94
Orges brasserie .....	à ...
Sarrasin .....	92 à 94
Son .....	70 à ...
Fèves .....	à ...
Farine .....	à ...

### FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	110 à 120
Paille .....	70 à 80
Foin, les 500 k. en ville	160 à 170
Paille .....	à ...

### OFFRES ET DEMANDES

Ce service est absolument réservé à nos adhérents qui ont droit à deux insertions gratuites pour chaque annonce, sous la seule condition du remboursement de nos frais de poste nécessités par la correspondance pour renseignements, frais évalués à forfait à 1 fr. 50 par annonce.

Toute insertion ayant un caractère commercial ou industriel devra être transmise à la publicité Yves Bourgeois, 19, rue Crébillon, à Nantes.

### OFFRES

148. — A louer à prix d'argent, pour le 1<sup>er</sup> novembre 1925, une ferme de 18 hectares environ, sise aux environs de Saint-Nazaire et composée de terres et prairies, et deux hectares de vignes à moitié fruits.

149. — A vendre, Dog-Cart, 4 places, excellent état. Bas prix.

150. — A vendre : 1<sup>o</sup> Plusieurs chevaux de selle et attelage; 2<sup>o</sup> 1 coupé et harnais; 3<sup>o</sup> un cocher gris moucheté, 9 mois, très beau pédigrigé; 4<sup>o</sup> un billard et ses accessoires; 5<sup>o</sup> quatre beaux lapins angoras blancs, 6 mois, prêts à épiler.

151. — A vendre, omnibus léger, très bon état, 4 grandes places intérieur, et quatre impériales.

152. — A vendre : 1<sup>o</sup> Une chienne d'arrêt 3 ans, croisement Poiter Braque-Dupuy, 500 fr.; 2<sup>o</sup> chien courant, 4 ans, Beagle, 250 fr. Essai chez le vendeur.

153. — A vendre, batteuse neuve, marque Lotz. Conditions avantageuses.

154. — A vendre, beau Corniaud, 30 mois, actif, très lanceur-droussailleur, intelligent et obéissant. Excellent en forêt, 200 fr.

155. — A vendre, épaveuil français, 3 ans, arrêté et rapporté. Prix 500 fr.

156. — A vendre, coquelets Rhod-Island, Bresse, Gâtinais, Favorolles, Noirs du Berry. S'adresser à M. Raingard, Bauche-tueloup, Pont-Saint-Martin.

157. — A vendre, charrie quatre socs pour tracteur. Etat neuf.

158. — Pointers de Trégroaz, 5 premiers prix Rennes 1925. Uhlun, 40 F. 32.978, 1<sup>er</sup> prix triaires, fera quelques saillies.

A vendre, beau chien, 2 ans, dressé, parfait chasse, et chien 15 mois, commencent à chasser. S'adresser D<sup>r</sup> Benoist, Guéméné-Penfao.

159. — A vendre : une taure de 2 ans; un veau mâle 3 semaines. S'adresser à M. Martin François, la Noë-Huette, Couëron.

160. — A vendre, pressoir à vis 100 et 120 <sup>m</sup>/<sub>m</sub> excellent état, avec accessoires, broyeur et son moteur attenant.

161. — A louer pour le 23 avril 1926, une bordière de 5 hectares près et terres labourables et 70 ares de vignes à moitié.

162. — A louer pour le 23 avril 1926, à Vallet, une ferme de 16 hectares, dont 60 ares de vignes à moitié.

163. — A vendre, bon chien pointer, 5 ans, quête, arrêt, rapport. Prix modéré. Essai sur place.

164. — A vendre, cause double emploi, torpédo D. F. P. 1914, 9 C. V., deux places et speeder, bouteille Magdonaux, amortisseurs Houdaille, pouvant faire camionnette. Très bon état.

165. — A vendre, chien de berger, bon garde et bestiaux, 30 fr.

## DEMANDES

69. — On demande pour environs de Guérande, ménage ou séparément, homme toutes mains, sachant bien conduire et pouvant faire jardinage, service intérieur; femme, bonne cuisinière, faisant ménage et lessive pour deux maîtres.

70. — On demande pour le 1<sup>er</sup> novembre 1925, ménage jardinier, toutes mains, femme basse-cour et pouvant faire un peu de cuisine.

71. — On demande à acheter une bonne carriassière en cuir.

72. — On demande, pour le 29 septembre 1925, une famille pour exploiter à moitié fruits une ferme de 35 hectares, située entre Rennes et Vitry. S'adresser à M. de Chappellaine, la Corbière, par Vitry (Ille-et-Vilaine).

73. — On demande ménage basse-cour; conditions avantageuses.

74. — On demande pour Vertou, et pour la Toussaint 1925, ménage de vigneron pour exploiter une bordière composée de 2 hectares 1/2 de vigne et environ 2 hectares de terre, pré, et verger.

75. — Demande, environs Nantes, ménage jardinier toutes mains. Mari pouvant conduire auto.

## BESTIAUX

Paris-La Villette, lundi 24 août.

### ALLURE GENERALE DU MARCHÉ

Le temps est toujours orageux et pluvieux. Le débit aux abattoirs n'a pas été trop mauvais ces derniers jours.

GROS BETAIL. — Amenés : bœufs, 2.787; vaches, 1.450; taureaux 395; soit un total de 4.632 contre 3.016, il y a huit jours. Restants aux abattoirs 273 gros bovins contre 570.

La vente a été un peu plus difficile en raison de l'ampleur des arrivages. Les animaux extras ont pu dans une certaine mesure défendre leur cours, mais pour la marchandise plus ordinaire, il s'est produit une baisse d'un à deux sous par livre.

VEAUX. — Amenés, 2.066 contre 1.682 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs 301 contre 498.

Les arrivages répondant parfaitement aux besoins, mais la boucherie s'est montrée assez prudente et a même discuté les prix. La belle marchandise a conservé son prix, tandis qu'il s'est produit une légère baisse dans les qualités secondaires.

MOUTONS. — Amenés 14.081 contre 13.731 il y a huit jours. Restants aux abattoirs 4.090 contre 4.520.

Les offres dépassaient sensiblement les besoins et de ce fait, il s'est produit un recul général de 5 à 10 francs par tête.

Ces prix s'entendent par demi-kilo de viande nette, pour achats en bandes.

PORCS. — Amenés 3.505 contre 3.000, il y a huit jours. Réserve sur pied aux abattoirs 2.980 contre 1.060.

Les affaires ont été calmes. Comme précédemment le placement de la petite marchandise était extrêmement difficile, de même que pour les cochons dont la qualité est fort médiocre.

Les prix se sont établis ainsi : pores maigres extras, 7.50 à 7.60 le kilo vif; bons pores maigres de pays, 7.30 à 7.40; maigres ordinaires et petite marchandise 6.50 à 7 fr.; cochons un peu épais de l'Ouest et du Centre, 7.30 à 7.40; bons pores du Midi, de l'Aveyron et du Sud-Centre, 7 fr. à 7.30; ordinaires, 6.80 à 7 francs.

COCHONS. — Vente mauvaise, la cote s'établit entre 4.80 et 5.50.

Ces prix s'entendent par kilo vif pour achats en bandes.

PORCELETS. — Amenés 27 contre 35 il y a huit jours. Vente calme entre 100 et 200 fr. la pièce suivant grosseur et qualité.

### DERNIERE HEURE

Paris-La Villette, lundi 24 août.

	Amenés	Invendus
BŒUFS .....	2.787	152
VACHES .....	1.450	100
TAUREAUX .....	395	10

	Totaux	263
Vente calme.		
VEAUX .....	2.066	125
Vente calme.		
MOUTONS .....	17.031	1.200
Vente difficile.		
PORCS .....	3.505	2
Vente calme.		

### COURS OFFICIELS

On cote par kilo de viande nette :

	1 <sup>er</sup> q.	2 <sup>e</sup> q.	3 <sup>e</sup> q.	Extr.
Bœufs .....	9 10	8 20	7 20	9 70
Vaches .....	9 10	8 10	6 90	9 90
Taureaux .....	7 80	7 20	6 80	8 10
Veaux .....	10 80	10 20	9 20	11 80
Moutons .....	13 70	10 40	9 40	15 20
Porcs .....	10 70	10 14	9 14	10 86

	1 <sup>er</sup> q.	2 <sup>e</sup> q.	3 <sup>e</sup> q.	Extr.
Bœufs .....	5 46	4 59	3 50	6 01
Vaches .....	5 46	4 52	3 45	6 33
Taureaux .....	4 68	4 03	3 40	5 02
Veaux .....	6 48	5 80	4 95	7 08
Moutons .....	6 85	5 20	4 23	7 80
Porcs .....	7 50	7 10	6 40	7 60

Paris-La Villette, lundi 31 août.

### ALLURE GENERALE DU MARCHÉ

Le temps paraît couvert mais reste assez chaud. Le débit aux abattoirs est demeuré mauvais.

GROS BETAIL. — Amenés : bœufs, 2.802; vaches, 1.446; taureaux 528; soit un total de 4.776 contre 4.632 il y a huit jours. Restants aux abattoirs 525 gros bovins contre 273.

La vente a été mauvaise, en raison de l'importance des arrivages. Baisse générale de deux à trois sous par livre, principalement pour la viande de Halles.

VEAUX. — Amenés 1.709 contre 2.066 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs 219 contre 301.

La situation s'est améliorée sur le marché aux veaux, la demande étant fort active et les arrivages modérés. Toutefois, il y a un peu de tirage dans le placement des gros veaux.

MOUTONS. — Amenés 15.902 contre 17.031 il y a huit jours. Restants aux abattoirs 5.020 contre 4.090.

La vente est irrégulière. Les agneaux extra ont gagné 5 francs par tête et d'autre part, les moutons africains se vendent mieux. Par contre, les sortes secondaires françaises conservent plus ou moins facilement leur cours même dans la bonne marchandise de ferme.

PORCS. — Amenés 4.123 contre 3.505 il y a huit jours. Réserve sur pied aux abattoirs 1.500 contre 2.980.

Vente mauvaise. Peu de changements dans les cours en dehors d'une baisse de 10 fr. aux 100 kilos dans la première qualité.

Les prix se sont établis ainsi : pores maigres extras 7.30 à 7.40 le kilo vif; bons pores maigres de pays, 7 à 7.30; maigres ordinaires et petite marchandise 5.80 à 6.20; cochons un peu épais de l'Ouest et du Centre, 7 à 7.30; bons pores du Midi, de l'Aveyron et du Sud-Centre, 6.80 à 7.10; ordinaires 6.50 à 6.70.

COCHONS. — Vente mauvaise, la cote s'établit entre 4.50 et 5.50.

Ces prix s'entendent par kilo vif pour achats en bandes.

PORCELETS. — Amenés 23 contre 27, il y a huit jours. Vente calme entre 100 et 250 fr. la pièce suivant grosseur et qualité.

### DERNIERE HEURE

Paris-La Villette, lundi 31 août.

	Amenés	Invendus
BŒUFS .....	2.802	315
VACHES .....	1.446	221
TAUREAUX .....	528	70

	Totaux	606
Vente mauvaise.		
VEAUX .....	1.709	190
Vente meilleure.		
MOUTONS .....	15.902	1.100
Vente calme.		
PORCS .....	4.123	
Vente mauvaise.		

### COURS OFFICIELS

	1 <sup>er</sup> q.	2 <sup>e</sup> q.	3 <sup>e</sup> q.	Extr.
Bœufs .....	8 80	7 30	6 60	9 46
Vaches .....	8 80	7 70	6 50	9 60
Taureaux .....	7 70	7 20	6 60	8 20
Veaux .....	10 60	9 80	8 80	11 60
Moutons .....	13 30	10 40	9 40	14 40
Porcs .....	10 42	9 58	8 58	10 56

	1 <sup>er</sup> q.	2 <sup>e</sup> q.	3 <sup>e</sup> q.	Extr.
Bœufs .....	5 28	4 37	3 30	5 86
Vaches .....	5 28	4 32	3 25	6 14
Taureaux .....	4 62	3 82		

# PETITES ANNONCES

Pour tous renseignements  
s'adresser à M. Y. BOURGEOIS, rue Crébillon, 19, NANTES  
Téléphone : 12.68 et 26.35

## HERBICIDE OCCYSOL

Brevet — Déposé  
DETROUT radicalement les ronces, presles, chiendent, orties et toutes herbes dont on veut se débarrasser.

Résultats garantis  
Economie de temps et d'argent  
les Chemins de Fer, les Grandes Administrations l'emploient avec la plus grande satisfaction.

## LE VERPOUX OCCIT TOUT INSECTICIDE SANS POISON

Cochylis, Eudemis, Pucerons, Poux  
Iodure tous les insectes sans danger pour les personnes et les animaux

## LE PARELIMAGES

Poudre impalpable et légère peu caustique et éminemment insecticide. Résultats garantis.  
Ces 3 produits sont en vente chez tous les bons droguistes et grainetiers.

Renseignements sur demande à J. AUT-FRAY, 2, place Duchesse-Anne, à Nantes, seul représentant pour le Département.

Etude de M<sup>r</sup> Georges THIBAUD, notaire à Savenay  
A AFFERMER par adjudication amiable, le dimanche 13 septembre, à 1 heure de l'après-midi (heure légale), à Savenay, en l'étude de M<sup>r</sup> THIBAUD, notaire, l'immeuble ci-après désigné :

## La Prairie de l'Ormois

joignant au midi la Loire, des autres parts ses douves, contenant environ 18 hectares, 18 ares, 19 centiares.  
Entrée en jouissance le 25 décembre 1925.  
Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>r</sup> THIBAUD, notaire.

A VENDRE A L'AMIABLE, entre Angers et Bonchevaux, en un seul ou 2 lots, une propriété susceptible de faire 2 exploitations de 6 hectares chacune. Pour tous renseignements, s'adresser à M. LAURENTIN, 3, quai Jean-Bart, Nantes.

## A VENDRE CHEVRE UN AN : 60 FRANCS

Petit Air Liquide, r. Pitre-Chevalier, Nantes

## A VENDRE A PONT-ROUSSEAU TENUE DE JARDINIER

excellent rapport, affaire d'avenir. Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M. CHE-DORGE expert-géomètre, 31, rue Dos-d'Âne, Nantes

## A VENDRE MACHINE A BATTRE 5 CHEVAUX

n'ayant fait que deux récoltes, marque Huard Châteaubriant.  
S'adresser MALVAUT, Grand-Malaunay La Selve-Craonnaise (Mayenne)

## MENAGE

Chef de culture, élevage, vignes, demande à diriger grande ferme si possible. Très bonnes références. Ecrire GUILMIN, 26, rue Saint-Amand, à Champigny (Seine).

MENAGE toutes mains, homme jardinier petite culture, femme cuisine et petite basse-cour, laitage. Références exigées. Nourri, logé et blanchi, 400 fr. par mois. Jean DE BELLAING, Saint-Onen-les-Vignes (Indre-et-Loire).

## BONNE A TOUT FAIRE sérieuse, bons gages

ON DEMANDE bons charretiers de plaine, célibataires. Bons gages. S'adresser à L. TOFFIN, régisseur à Bellecour, par Nogent-sur-Vernisson (Loiret).

## M. HARDOUIN, forgeron à Sœurs (Maine-et-Loire), demande un jeune ouvrier sortant d'apprentissage.

ON DEMANDE 2 familles de cultivateurs pour 2 propriétés de rapport. Moitié fruits. NEULLER-NOGUEIRA, La Roche, par Agonac (Dordogne).

## ON DEMANDE ménage sérieux, le mari cultivateur, le ménage bas-courrière.

Ecrire BOUVIER, régisseur à Miral (Mayenne)

## ON DEMANDE jardinier à l'année, marié ou célibataire, logement et chauffage, au château de la Madeleine, à Varades.

REPRESENTANTS visitant cultivateurs, demandés partout. Gros gain. François JOSEPH, Tarascon (Bouches-du-Rhône).

## ON DEMANDE, ensemble ou séparément, homme toute main, femme basse-courrière. Réf. ex. Vicomtesse du Fou, Château de Bonbay, Hillion (Côtes-du-Nord).

FORD NORMANDE camionnette, carrosserie neuve, parfait état. Prix, 5.600 francs. LA SOD. AUTO, 200, route de la Révolte, Levallois (Seine).

## LAPINS Chinchillas, dont la peau se vend 30 à 40 francs.

La couple, à 3 mois, 60 francs  
Mme NAUD, à Mirambeau (Charente-Inférieure).

## ON DEMANDE bon jardinier, 4 branches, avec références. Ecrire M. D'HYBOUVILLE, château d'Hybouville, par Euvermen (Seine-Inférieure).

ON DEMANDE suite un ménage sérieux, le mari connaissant la vigne et pouvant faire garde d'une importante propriété. La femme pour soins intérieurs et basse-cour. Sérieuses références exigées. S'adresser à M. Dubigeon, expert foncier, à Ingrandes-sur-Loire.

## ON DEMANDE jardinier chef sérieux et capable : potager, fleurs. Ecrire avec références à M. THOMAS, régisseur, Lamothe, par Trois-Moutiers (Vienne).

REPRESENTANTS visitant cultivateurs demandés partout. Gros gain. François JOSEPH, Tarascon (Bouches-du-Rhône).

## OUVRIER jardinier, nourri, couché, bons appointements, est demandé chez M. LE ROULIER, rue Armand-Gasté, à Vire.

ON DEMANDE bons cuisiniers faisant un peu ménage. Réf. exigées. S'adresser DE HILLERIN, 5, rue du Quinconce, Angers.

## LES Etablissements DEBRAY-DINAN Demande Livreurs

Bons appointements — Références exigées et un CONTROLEUR

## DEM. ménage cathol. 1<sup>er</sup> mains, homme chev. jard., femme mén., cuis. ; 2<sup>e</sup> servante aider ch. ; 3<sup>e</sup> garçon aide-jard. DUVIVIER, Fercy (Deux-Sèvres).

JEUNE FILLE sachant traire est demandée pour ferme. Nourri, couché, blanchi, 200 fr. par mois, voyage remboursé après trois mois. Ecrire BASTARD, Domaine des Pins, Epigné-sur-Dême (Indre-et-Loire).

Pour la Touraine, MENAGE cuisinier-jardinier ou MENAGE jardinier, connaissant bien le métier, sans enfants, 35 à 45 ans, actif, femme pouvant être occupée à l'occasion, place stable, bonnes références exigées. S'adresser M. DECAUDIN-LABESSE, château de Beauchêne, Luzillé (Indre-et-Loire).

## ON DEMANDE de suite représentants à la commission, bien introduits auprès clientèle particulière, pour toiles et linge de maison. Prix intéressant.

S'adresser : CARTOUX, 30, rue du Soleil-d'Or, Chartres.

## DEMANDE jeune homme sérieux pour conduire chevaux et culture. DE FENGUILLY, Plancoët (Côtes-du-Nord).

ON DEMANDE pour 1<sup>er</sup> septembre, un ménage ou séparément, sachant traire, pour ferme. Bons gages. S'adresser à M. DARBELLEY, Les Vaures, Bergerac (Dordogne).

## COUTURIERS-REPRESENTANTS sérieux, bien rétribués, demandés dans chaque canton par la plus importante vieille maison semence blés, placés sous contrôle Etat, livraisons garanties. Situation d'avenir sans quitter emploi. Demandez conditions. M. COLAS, directeur, 38, boulevard du Temple, Paris-XI<sup>e</sup>.

ON DEMANDE pour un ménage, une femme sachant faire la cuisine.  
S'adresser à M. CHARLES, à Saint-Mars-la-Jaille (Loire-Inférieure).

## MARECHAL de 20 à 30 ans est demandé chez MARTIN, à Brézolles (Eure-et-Loire).

ON DEMANDE homme, célibataire ou veuf, pour travaux de propriété. Travail facile. SANATORIUM SAINT-JEAN-DE-DIEU, Le Croisic (Loire-Inférieure).

## ON DEMANDE, banlieue parisienne, homme à tout faire, sérieuse, catholique, références exigées. Bons gages. Ecrire GUILMIN, 26, rue Saint-Amand, à Champigny (Seine).

JEUNE MENAGE, mari bon praticien en place, demande à louer ferme de 25 à 30 hectares. Bonnes références. Faire offres : MAUPIN, 16, rue Vital, Paris, 16<sup>e</sup>.

## JARDINIER célibataire, logé, nourri, Baron MENOT, château de Sables-Moutiers.

ON DEMANDE ménage, homme pour vignes et culture, femme basse cour, maison. S'adresser M. G. du GRANDLANNAY, château de la Herpinnière, MONSOREAU (Maine-et-Loire)

## MENAGE pour service intérieur est demandé pour juin.

S'adresser au docteur GUILBAULT, à Mallorne (Sarthe).

## ON DEMANDE homme à tout faire, bons gages. M. Chapelier, 16, r. J.-J.-Roussau, Paris.

ON DEMANDE ménage sérieux, le mari palefrenier, la femme basse-courrière. Ecrire BOUVIER, régisseur à Miral (Mayenne)

## Commerçant en Grains

MENAGE sérieux, jardinier cuisinier, place stable, bons gages, 2 maîtres, références sérieuses exigées. M. BRAGANDET, régisseur, domaine de Bois-Guillot, Mesland (Loir-et-Cher).

## UN BON EMPLOI de livreur avec logement et lieu de travail est offert à Retters.

S'adresser au PLANTIER DE CAIFFA à Châteaubriant

## 600 FRANCS par mois et fort rem. à tous hommes et dames p. représenter. — M. P. L. L., huiles, savons, cafés, 143, r. de Rome, Marseille.

PERSONNE pour s'occuper enfants et différents travaux, sérieuses références. DURAND, Hôtel, Gacé (Orne).

## MENAGE AGRICOLE, homme cultivateur, femme basse-courrière ; bonnes références exigées. Mlle DE SEIZE, aux Tourelles, Cour Cheverry (Loir-et-Cher).

BONNE à tout faire, sér., bons-gages. Mme Gautier, 8, av. Plessis-la-Musse, près Claucaux.

## BASSE-COUR montée près Orléans, 15 hectares, terres et prés. Mélayage offert à ménage cultivateurs, stable, n'ayant pas d'avances à faire. Adresser de suite références et copie certificats, à M. René Jarry, 7, rue de Florence, Paris.

Cultures de graines potagères, fourragères et de fleurs. Plantes de légumes et de fleurs. Tout produit pour jardin, demandé prix courant. Paul BAHAUD, cultivateur-grainier, Route de Paris (près Boulevard) — NANTES

## PLANTS GREFFES Producteurs directs et boutures

M. FRUNEAU, Gare Bougenais (Loire-Inf.)  
TRUIE-VERRATS middle white yorkshire grande origine, pedigree  
Marquis de LUSSAC  
sainte-Catherine-Fierbois (Indre-et-Loire)

## LAPINS Angoras à vendre. Issus primés, 9 de 4 mois, mâle et femelle, 9 de 2 mois, mâle et femelle. MORTIER, maraîcher, Saint-Géréon, par Ancenis.

PEPETTE BRAQUE, 22 mois, dressée down, rapport, essai. MEDINA, La Meillerie (L.-Inf.)

## LA VACHE BRETONNE, pis noirs, est la vache idéale. Elle réalise en effet : économie de nourriture, supériorité du lait et de beurre, vêlage très facile.

M. Alfred TURPIN, à Lnières, en Roum, qui s'est spécialisé dans l'élevage de la vache bretonne, invite les personnes que cela pourrait intéresser à aller visiter ses étables.  
M. TURPIN dispose en outre de plusieurs jeunes vaches en lait ou prêtes à vêler.  
Prix modérés.

## BEAU CHIEN 2 ans, fort parfait garde bestiaux. M. CHARBONNIER, Poitevinerie (Maine-et-Loire).

COCKER 20 mois, père primé, nez extra, dressé down, rapporte, plus offrant. MEDINA, La Meillerie (Loire-Inférieure).

## FOUDRES, FUTAILLES neufs et usagés — toutes contenance

H. ROUTHOU, à Lunel (Hérault)

## MATERIEL DE BATTAGES

comprendant : 1 Locomobile Société Française ; 2 Batteuses grand travail Société Française ; 2 Batteuses Brezou, état neuf ; 1 Batteuse à treble Brouhat. Plusieurs Locomobiles 5-8 HP. C. L. B. 32, rue Saint-Georges — PARIS

## ATTENTION !! Achetez trieur Tobogan idéal. Sélectionner graines semences. Prix : 325 fr. départ. Ecrire L. LANNES, grains, Fleurance (Gers).

Achetez trieur à la commission

## TRAITEMENT nouveau et scientifique de la tuberculose p. méthode communiquée à l'Académie de Médecine. Renseignements gratuits p. M. REPEL, 12, rue Jean-Dollfus prolongée.

Etablissement Boreinstein, Equeurdreville (Manche). Crèche erme de la Vache Noire, demande des REPRESENTANTS dans tous les départements.

## PLUS DE FEU 90 Ans de Succès Guérison sûre

CHEVAUX BOITEUX  
LIMONET BOYER-MICHEL  
11, BERON, CHATEAUBRIANT (Indre)  
TOUTES PHARMACIES, BROCHURE FRANCO

## L. PIOGE F. CHARPENTIER, Succ<sup>r</sup>

1, Rue Sainte-Catherine NANTES

## Constructeur

Il bat 50 Sacs à l'Heure  
Il laboure 3 Hectares par jour  
Il remorque 10 Tonnes  
Il dépense 5 Litres pétrole à l'Heure

## Agent Général Henri MATILE, 20, rue Racine, NANTES - GRAND GARAGE DE BRETAGNE

## GUERISONS DE RHUMATISME

Autorisés à publier :  
M. BOSSARD, à La Merlatière (Vendée) :  
« Douleurs sciaticques depuis deux mois l'ayant obligé à abandonner son travail ; reprend ses occupations dès la première séance de traitement. »  
Résultat confirmé au bout de 6 mois.  
Mme BENOIST, 26, rue de la Roë, Angers :  
« Rhumatisme articulaire avec déformations (cristal de chaux). A pu reprendre ses occupations après quelques séances de traitement. »  
Confirmation au bout d'un an.  
Le Docteur spécialiste consulte à Nantes, Hôtel de Paris, le samedi après-midi et à Châteaubriant, Hôtel du Commerce, le mercredi matin. Renseignements et brochures, écrire 2, rue Boileau, Nantes.

## LEVURES SÉLECTIONNÉES César BOURGEOIS

AMÉLIOREZ le bouquet de vos vins augmentez sa richesse alcoolique, supprimez les risques de maladies avec les levures sélectionnées.  
Nota. — Les Levures s'emploient sur les moûts. Les commandes sont acceptées, dès maintenant, livrables à la date indiquée par le client.  
TANNINS d'Alsace à l'alcool extra, ou en aiguilles, garantis purs.  
« N'omettez pas d'en mettre dans votre moût »

## PESE-MOÛTS, pèse-vins, pèse-alcool, pèse-sirop, pèse-lait.

MÉTASULFITE DE POTASSE, acides citrique et tartrique, phosphate d'ammoniaque, colles, etc., etc.

## Pour tous ces produits, pour tout l'article de caves, de chais, de tonnellerie, s'adresser à

E. PILLORET, 2, rue Guépin, NANTES  
MAISON DE CONFIANCE - RENSEIGNEMENTS GRATUITS  
Tél. 15.88 - Compte postal 5649.

## VITICULTEURS

VOUS POURREZ VOIR les modèles de presse-oir à cage de la Maison Savary, de Quimperlé, à côté à serrage vertical. Des pompes Japy adaptées spécialement pour les vendanges et soulagées avec crépines et coudes à entonner aux comices agricoles suivants :

Le 7 septembre, à Bourgneuf-en-Retz ;  
Le 9 septembre, à Machecoul ;  
Le 10 septembre, à Bayeux ;  
Le 17 septembre, à Saint-Père-en-Retz.

Les appareils seront présentés par GUITTENY Frères, de Saint-Hilaire-de-Chalons (Loire-Inférieure).

## FUSILS

LES MEILLEURS DES BONNES MARQUES  
à la MANUFACTURE FRANÇAISE d'Armes et Cycles de TULLY, Corbeil

## VOITURES D'ENFANTS OCCASIONS ET NEUVES

ACHAT — ECHANGE — RÉPARATIONS  
MAINGUY, 23, Chaussée de la Madeleine - NANTES

## détruire les TAUPES

Pour rats, souris, campagnols, loirs, plus, carreaux, renards radicalement et à peu de frais rien ne réussit aussi admirablement que le TAUPINOL GIBET

## POMPES, à soulever et à transvaser les moûts et les vins.

NOTA : Toutes nos pompes sont en bronze ou en cuivre massif, ce qui est essentiel pour les pompes à vin. Nous fournissons des pompes chaque année, passez-nous vos ordres dès maintenant livrables à la date que vous nous indiquerez.  
MOTO-POMPES, pèse-tonneaux, trince-fûts, échaudaises, etc., etc.

## Tuyaux caoutchouc qualité extra

spéciale pour vins complètement inodore. Tuyaux toile pour arrosages.  
Tous l'article de TONNELLERIE, de CAVES, de CHAIS au meilleur prix  
chez E. PILLORET, 2, rue Guépin 2 NANTES  
Tél. 15.88 - Compte Postal. 5649

## LIQUIDATION RAPIDE

d'un lot important de pompes à piston aspirantes et foulantes, provenance Stocks américains, garanties neuves, pour arrosage, épandage, etc. Les intéressés pourront obtenir l'envoi franco de port d'une pompe contre mandat de fr. 29, adressé à l'office chargé de la vente, le

## Comptoir Commercial Français LA ROCHELLE

## LE ZENITH

Société Assureur du SYNDICAT CENTRAL DES AGRICULTEURS de la Loire-Inférieure et du SYNDICAT AUXILIAIRE DU COMICE DE YEYOTU  
Incendie - Vol - Infiltrations  
A. YAUJOU et G. BOCHAUD-6, Place Félix-Fourrier - NANTES

## Etrains qui urinent au lit

Mères de famille qui, jusqu'à ce jour, avez tout essayé et que rien n'a réussi, écrivez à M. MENARD, Pharmacien-Spécialiste, au Lanson (Vendée). Il vous indiquera, moyennant un timbre de 0 fr. 25, le moyen qui, depuis 20 ans, a guéri un nombre considérable d'enfants de tout âge.  
(R. C. Fontenay 253).

## LES FORTS ENGRAISSERONS

Produit d'un kilo par jour Nourrit à la PROVERBE ENGRAISSANTE «YORKA» Le meilleur marché, à l'essai, de tous les engrais. Producteur de viande au plus bas prix. Un seul vous convaincra de ses qualités. EMPLOYÉS AVEC SUCCÈS PAR LES MILLIERS D'ÉLEVÉS Demandes : Prix, Nolles, Etablisson L'ONNIUM AGRICOLE, 102, rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON (2<sup>e</sup>)

## SAIDUR Métailliques Emailées

La meilleure couverture Inaltérable, étanche, calorifuge 50% d'Economie  
Catalogue franco sur demande  
A. Rey fabricant 10 Quai de l'Escalot Calais (Nord) Téléphone 1019

## PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE

1, Rue Haudaudin, 14, Quai de l'Hôpital — NANTES  
O. PILLET, pharmacien — Téléphone 9.08  
DÉPOT DE TOUTES LES SPÉCIALITÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES — BAISSÉ DE PRIX

ÉMISSION AU PAIR RENTES PÉPÉTUELLES 4% 1925  
Avec garantie de change. Réservées aux porteurs des BONS DE LA DÉFENSE NATIONALE  
Intérêt minimum de 4% avec majoration proportionnelle si le cours moyen semestriel de la livre sterling dépasse 95 francs  
Rentes exemptes d'impôts y compris l'IMPOT GÉNÉRAL SUR LE REVENU  
L'émission ouverte le 20 Juillet prendra fin le 5 Septembre  
ON SOUSCRIT PARTOUT

CRESYL-JEYES est le seul CRESYL véritable  
Désinfection contre les EPIDEMIES, les EPIZOOTIES, etc.  
Fièvre aphteuse, Morve, Rouget, Cowpox, Clavelée, Cachexie  
Ne pas confondre avec les imitations  
Prix-courant, Notices et Références sur demande  
CRESYL-JEYES, 35, rue des Francs-Bourgeois, PARIS (IV<sup>e</sup>)

## DETERGINE du Docteur BOURDEAU de Parthenay (Deux-Sèvres)

Pommade pour le traitement des plaies, ulcères variqueux ; ongles incarnés, brûlures, chocs, phlegmons, etc...  
Méthode de pansement vraiment pratique et efficace. Références médicales à l'appui.  
Toute famille prévoyante doit posséder un tube de DETERGINE.  
Prix : 6 fr. 75, impôt compris.  
Dépôt : Grande Pharmacie de Paris, Place Royale, Nantes.  
Riandard, Pharmacien, Saint-Nazaire  
Soins, Pharmacien, Paimboeuf.  
J. Vincent, Pharmacien, Ancenis.  
A. Jallu, Pharmacien, Châteaubriant.

## VOITURES D'ENFANTS OCCASIONS ET NEUVES

ACHAT — ECHANGE — RÉPARATIONS  
MAINGUY, 23, Chaussée de la Madeleine - NANTES

## détruire les TAUPES

Pour rats, souris, campagnols, loirs, plus, carreaux, renards radicalement et à peu de frais rien ne réussit aussi admirablement que le TAUPINOL GIBET

## POMPES, à soulever et à transvaser les moûts et les vins.

NOTA : Toutes nos pompes sont en bronze ou en cuivre massif, ce qui est essentiel pour les pompes à vin. Nous fournissons des pompes chaque année, passez-nous vos ordres dès maintenant livrables à la date que vous nous indiquerez.  
MOTO-POMPES, pèse-tonneaux, trince-fûts, échaudaises, etc., etc.

## Tuyaux caoutchouc qualité extra

spéciale pour vins complètement inodore. Tuyaux toile pour arrosages.  
Tous l'article de TONNELLERIE, de CAVES, de CHAIS au meilleur prix  
chez E. PILLORET, 2, rue Guépin 2 NANTES  
Tél. 15.88 - Compte Postal. 5649

## LIQUIDATION RAPIDE

d'un lot important de pompes à piston aspirantes et foulantes, provenance Stocks américains, garanties neuves, pour arrosage, épandage, etc. Les intéressés pourront obtenir l'envoi franco de port d'une pompe contre mandat de fr. 29, adressé à l'office chargé de la vente, le

## Comptoir Commercial Français LA ROCHELLE

## LE ZENITH

Société Assureur du SYNDICAT CENTRAL DES AGRICULTEURS de la Loire-Inférieure et du SYNDICAT AUXILIAIRE DU COMICE DE YEYOTU  
Incendie - Vol - Infiltrations  
A. YAUJOU et G. BOCHAUD-6, Place Félix-Fourrier - NANTES

## Etrains qui urinent au lit

Mères de famille qui, jusqu'à ce jour, avez tout essayé et que rien n'a réussi, écrivez à M. MENARD, Pharmacien-Spécialiste, au Lanson (Vendée). Il vous indiquera, moyennant un timbre de 0 fr. 25, le moyen qui, depuis 20 ans, a guéri un nombre considérable d'enfants de tout âge.  
(R. C. Fontenay 253).

## LES FORTS ENGRAISSERONS

Produit d'un kilo par jour Nourrit à la PROVERBE ENGRAISSANTE «YORKA» Le meilleur marché, à l'essai, de tous les engrais. Producteur de viande au plus bas prix. Un seul vous convaincra de ses qualités. EMPLOYÉS AVEC SUCCÈS PAR LES MILLIERS D'ÉLEVÉS Demandes : Prix, Nolles, Etablisson L'ONNIUM AGRICOLE, 102, rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON (2<sup>e</sup>)

## SAIDUR Métailliques Emailées

La meilleure couverture Inaltérable, étanche, calorifuge 50% d'Economie  
Catalogue franco sur demande  
A. Rey fabricant 10 Quai de l'Escalot Calais (Nord) Téléphone 1019

## PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE

1, Rue Haudaudin, 14, Quai de l'Hôpital — NANTES  
O. PILLET, pharmacien — Téléphone 9.08  
DÉPOT DE TOUTES LES SPÉCIALITÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES — BAISSÉ DE PRIX

## ÉLEVEZ économiquement Veaux & porcelets avec la LACTINA SUISSE

Refusez les imitations, exigez cette marque :  
Fabriquée depuis 1891 par les Etablissements FRANÇOIS BRUNNER — Villeurbanne-LYON

## grâce à la qualité des matières premières employées, à leur construction soignée, à leur long usage, ont acquis la réputation justifiée de

## MACHINES QUI DURENT